

CFA de l'académie de Versailles

CAP MONTEUR EN INSTALLATIONS SANITAIRES

UFA Le Corbusier - 2 Rue Paul Bloch 95240 Cormeilles-en-Paris

OBJECTIFS

Le titulaire de la spécialité monteur en installations sanitaires (MIS) de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) exerce ses compétences, sous le contrôle de sa hiérarchie dans le domaine du bâtiment pour des travaux neufs, de rénovation et de réhabilitation. Il intervient indifféremment sur :

- Les bâtiments du secteur résidentiel (habitat individuel et petit collectif)
- Les bâtiments du secteur tertiaire, des services et de loisirs
- Les bâtiments industriels, agricoles ou commerciaux

Il sera en mesure de :

- Préparer, poser et mettre en service une installation en partant des plans du maître d'œuvre
- Tracer, percer, façonner, souder, assembler et raccorder des tubes en cuivre, acier, PVC et PER
- Poser les appareils sanitaires, effectuer les essais, les réglages et le contrôle
- Effectuer des remises en état sur des installations sanitaires existantes
- Modifier, entretenir, réparer, changer un élément.
- Raccorder les émetteurs des installations thermiques aux différents conduits et réseaux et mettre en service les générateurs (fioul, gaz).
- Réaliser l'entretien et le dépannage des ballons électriques, remplacement résistance et thermostat.
- Vérifier la conformité des installations

CONTENU

Compétences professionnelles :

- Étude et préparation d'une intervention
- Réalisation d'un ouvrage courant
- Réalisation de travaux spécifiques

Savoirs :

- Français et Histoire- Géographie - enseignement moral et civique
- Mathématiques – Sciences physiques et chimiques
- Éducation physique et sportive
- Prévention santé environnement
- Langue vivante étrangère

PUBLICS

- Salarié en Contrat d'Apprentissage

DURÉE

De 400 h

DATES

Date de début : 01 septembre 2024

Date de fin : 30 juin 2025

PRÉ-REQUIS

Sur positionnement

Niveau fin de collège ou niveau 2 (savoirs factuels de base dans le domaine).

Expérience professionnelle, si possible dans le secteur du bâtiment.

Pas de contre-indication médicale liée à l'exercice du métier.

NIVEAU DE SORTIE

Niveau 3 (ex V)

VALIDATION

- Diplôme / unité de diplôme
CAP monteur en installations sanitaires

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- A distance
- Cours du jour
- Face à face

POURSUITE D'ACTIVITÉS

Le titulaire de la spécialité monteur en installations sanitaires de CAP atteste d'un premier niveau de compétences professionnelles qui va lui permettre d'accéder à un emploi d'ouvrier professionnel.

Il peut poursuivre sa formation initiale en s'engageant dans la préparation d'une certification complémentaire ou d'un diplôme de niveau supérieur. Il peut aussi, accéder à des niveaux de qualification plus élevés, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Au terme d'un temps de pratique professionnelle, le titulaire de la spécialité de monteur en installations sanitaires du CAP est pleinement opérationnel.

En fonction de ses attentes, de son expérience, de ses aptitudes et de la structure de l'entreprise, le titulaire de la spécialité de monteur en installations sanitaires du CAP peut évoluer vers la fonction de chef d'équipe. Il peut, à moyen terme, créer ou reprendre une entreprise artisanale.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Apprentissage uniquement en deuxième année.

[Fiche RNCP 30952](#)

Moyens matériels : Plateaux techniques équipés avec le matériel et appareils nécessaires aux formations en fonction du domaine d'activité, salles banalisées, salles informatiques. Centre d'informations et de documentation. Restauration sur site.

Moyens humains : enseignants de l'éducation nationale. Interventions ponctuelles de professionnels du secteur possibles.

Modalités de recrutement : Affelnet, dossier de candidature, entretien, tests, positionnement pédagogique. Possibilité d'intégrer le cycle de formation en deuxième année en fonction de l'expérience professionnelle du candidat.

Modalités pédagogiques : Alternance centre de formation et entreprise. Cours en face à face ou distanciel possible. Mises en situations professionnelles. Chef d'œuvre.

COÛT

Reste à charge 0 €

FINANCEMENT

- Entreprise et OPCO

DOMAINES PROFESSIONNELS

- Bâtiment et travaux publics

CONTACT

Mr Eric Vincent

Téléphone : 01.39.78.48.98

Email : eric.vincent1@ac-versailles.fr

RÉFÉRENT HANDICAP

Mme Charleen Courtois

charleen.courtois@ac-versailles.fr

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Un(e) apprenti(e) en situation de handicap peut bénéficier de divers aménagements dans le cadre de sa formation en prenant contact avec la référente handicap. Ainsi, il/elle bénéficie d'un accueil et d'un accompagnement particulier tout au long de sa formation en alternance.

Une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) doit être effectuée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du département de résidence. Les équipes du CFA académique sont sensibilisées et mobilisées pour accueillir des personnes en situation de handicap et leur proposer un accompagnement adapté pour favoriser leur formation en alternance.

